

## **Compte rendu de la séance du 20 octobre 2015**

Secrétaire(s) de la séance: Elisabeth ROGER

### Ordre du jour:

- \* Approbation de la séance du 14 septembre 2015 ;
- \* Frais scolaire Cerisiers et Theil-sur-Vanne ;
- \* Achat d'un terrain aux Sources et subventions ;
- \* Adhésion au syndicat de la Vanne ;
- \* Convention de mise à disposition du terrain de M PATTYN ;
- \* Affouages ;
- \* Bail de location de la chasse dans la forêt communale
- \* Commune Nouvelle Pré-charte et poursuite des études dans le cadre d'une entrée dans les Communes historiques fondatrices ;
- \* suppression du poste d'adjoint administratif de 10 h et création d'un poste d'adjoint administratif de 5 heures ;
- \* IAT du personnel communal ;
- \* Décision modificative n°2 du budget primitif ;

### QUESTIONS DIVERSES :

- \* Subventions reçues
- \* Mise en demeure pour entretien terrain en état d'abandon ;
- \* Pression de l'eau aux Vallées de Vareilles ;
- \* Cérémonie du 11 Novembre ;
- \* Voeux du Maire ;

### **Délibérations du conseil:**

Le Procès-verbal de la séance du 14 Septembre 2015 est adopté à l'unanimité des présents.

#### **Objet: CONVENTION FRAIS SCOLAIRES AVEC LA COMMUNE DE CERISIERS - DE 31 2015**

Après lecture de la convention de répartition intercommunale des charges des écoles accueillant des enfants de plusieurs communes, le Maire informe le Conseil que le coût d'un élève pour la rentrée 2015/2016 est évalué à 910 € par enfant par an.

Sur la commune, douze élèves fréquentent l'école de Cerisiers soit 10 920 € de frais scolaire pour la Commune de Vareilles.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, charge le Maire de signer la convention de répartition des charges scolaires avec la Commune de Cerisiers et tous les documents y afférent.*

#### **Objet: CONVENTION FRAIS SCOLAIRES AVEC THEIL-SUR-VANNE - DE 32 2015**

Après lecture de la convention de répartition intercommunale des charges des écoles accueillant des enfants de plusieurs communes, le Maire informe le Conseil que le coût d'un élève pour la rentrée 2014/2015 est évalué à 1 760,64 € par enfant par an.

Sur la commune, un élève fréquente l'école de Theil-sur-Vanne soit 1 760,64 € de frais scolaire pour la Commune de Vareilles.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, charge le Maire de signer la convention de répartition des charges scolaires avec la Commune de Theil-sur-Vanne et tous les documents y afférent.*



**Objet: ADHESION DE LA COMMUNE AU SYNDICAT DE LA VANNE - DE 33 2015**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité**

- l'adhésion de la commune de Vareilles au syndicat de la Vanne et en approuve les statuts
- la désignation de M HUVER Francis, 2ème adjoint au maire pour représenter la commune auprès du syndicat de la Vanne en tant que représentant titulaire
- la désignation de M CRETTE Joël pour représenter la commune auprès du syndicat de la Vanne en tant que représentant suppléant
- demande à Monsieur le Préfet de prendre l'arrêté modifiant la composition du Syndicat de la Vanne par l'adhésion de la commune de Vareilles

**Objet: ACHAT D'UN TERRAIN AU SOURCE**

Suite à la décision d'achat du terrain des consorts BRULE.

Monsieur Le Maire a réalisé des demandes de subventions, pour l'aménagement il est possible d'obtenir des subventions via le Syndicat de la Vanne et via le Service des Eaux, le tout ne pouvant excéder 80% du total des frais (achat + frais de notaire inclus).

**Objet: CONVENTION DE MISE A DISPOSITION TERRAIN M PATTYN - DE 34 2015**

Monsieur Le Maire donne lecture de la convention d'occupation d'un terrain à titre précaire et révocable du terrain de M. PATTYN.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, charge le Maire de signer la convention d'occupation d'un terrain à titre précaire et révocable avec M. PATTYN et tous les documents y afférent.*

**Objet: AFFOUAGE DE LA PARCELLE N°7 ET FIXATION DU PRIX DU STERE - DE 35 2015**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, demande à l'ONF à l'unanimité:

- le martelage et la vente des grumes de la parcelle n°7;
  - la délivrance des houppiers, des petites futaies et du taillis de cette même parcelle;
- A 9 voix pour et 2 voix contre
- de fixer le prix à 4 € le stère.

L'exploitation des produits délivrés s'effectuera sous la responsabilité de 3 garants dont les noms suivent :

- Joël CRETTE
- Louis BOUCHENY
- Jean-Claude FERT

Les affouagistes devront signer le règlement concernant les mesures de sécurité individuelles et collectives à prendre et s'engager à les respecter.

**Objet: BAIL DE CHASSE COMMUNAL - DE 36 2015**

Monsieur le Maire fait part d'une demande de M. BREGER président de l'association « Chasse des Amis et Copains » demandant la reconduction du bail de chasse.

M. BREGER a aussi signalé à M. le Maire qu'il était d'accord pour reprendre le bail aux mêmes conditions et tarifs, suite à la demande de l'association le nouveau bail débutera le 1er avril 2016 et se terminera le 31 mars 2020.

Après avoir écouté l'exposé du Maire, l'assemblée délibérante à l'unanimité

- accepte la demande de l'association « Chasse des Amis et Copains »
- et charge le Maire de signer tout document relatif à ce dossier.



**Objet: COMMUNE NOUVELLE PRE-CHARTRE ET POURSUITE DES ETUDES - DE 37 2015**

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal les principes fondateurs de la Commune Nouvelle indiqués dans la Pré-Charte.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de valider la Pré-Charte;
- d'accepter de faire partie des Communes fondatrices.

**Objet: SUPPRESSION / CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 1ère CLASSE - DE 38 2015**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il lui appartient de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il propose d'actualiser le tableau des emplois de la Commune comme suit pour tenir compte de l'évolution des besoins (ou tout autre motif en relation avec l'organisation et le fonctionnement des services) :

- création d'un emploi d'adjoint administratif 1ère classe à temps non complet représentant 5 h de travail par semaine.
- suppression d'un emploi d'adjoint administratif 1ère classe à temps non complet représentant 10 h de travail par semaine.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité

**DECIDE**

la création, à compter du 25 octobre 2015, d'un emploi permanent d'adjoint administratif 1ère classe à temps non complet représentant 5 h de travail par semaine,  
la suppression d'un emploi d'adjoint administratif 1ère classe à temps non complet représentant 10 h de travail par semaine.

**PRECISE**

que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

**Objet: IAT DU PERSONNEL COMMUNAL - DE 39 2015**

Le conseil municipal vote à l'unanimité et décide d'appliquer le régime indemnitaire 2015 suivant:

Une prime d'environ 100 e par personne.

- Dit que le versement de l'IAT, se fera en décembre 2015.
- Précise que les indemnités seront revalorisées automatiquement en fonction des textes en vigueur.
- Dit que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1er janvier 2015.
- Dit que ces indemnités seront:
  - \* attribuées selon les critères suivants : assiduité et rigueur au travail, disponibilité, sens des responsabilités et application des règles de sécurité,
  - \* calculées au prorata pour toutes absences.
- \* Les Crédits devront être inscrits au budget de la Commune.

**Objet: Vote de crédits supplémentaires - DE 40 2015**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2015, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	26324.00	
61521	Entretien terrains	-8324.00	
61522	Entretien bâtiments	-9000.00	
61523	Entretien voies et réseaux	-9000.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

  

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
21316	Equipements du cimetière	26324.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		26324.00
<b>TOTAL :</b>		<b>26324.00</b>	<b>26324.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>26324.00</b>	<b>26324.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces décisions modificatives.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les décisions modificatives.

**Objet: SUBVENTION FRAIS DE FONCTIONNEMENT BUDGET TRANSPORT SCOLAIRE - DE 41 2015**

Monsieur Le Maire précise que suite à une demande de Madame le Receveur Municipal de Villeneuve l'Archevêque, il convient de préciser le montant allouer dans le budget primitif pour le budget transport scolaire de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de préciser le montant alloué au budget transport scolaire, soit la somme de 1 446€.

**Objet: QUESTIONS DIVERSES**

1/ Monsieur Le Maire fait part des subventions allouées à la Commune via le Conseil Départemental :

- 1507 € pour les arrêts de Car
- 5437 € Compensation Taxe Porfessionnelles 2015
- 8654.36 € Droits de mutation 2015.

2/ Monsieur Le Maire fait part du mauvais entretien d'un terrain actuellement en succession au sein de l'office notariale de Cerisiers. Ne parvenant pas à contacter les héritiers Monsieur Le Maire souhaiterait réaliser les démarches auprès de l'Office. Le Conseil Municipal accepte cette proposition et accepte la mise en demeure avec entretien du terrain qui sera ensuite refacturé aux héritiers via l'office.

3/ Pression de l'eau aux Vallées : Début Novembre la pression Aux Vallées sera revue à 4 bars suite à la demande d'administrés.



4/ Cérémonie du 11 Novembre : RDV à 11h30 au Monument aux Morts, puis cortège jusqu'au cimetière, puis un pot de l'amitié sera servi.

5/ La cabine téléphonique sera prochainement retirée.

6/ Les élections régionales se dérouleront les 6 et 13 décembre prochains.

7/ Le Marché de Noël se déroulera le 29 novembre prochain.

Des décorations de Noël sont à commander pour le 31 octobre 2015. Une guirlande sera à installer sous les fenêtres de la Mairie.

Sapin à refaire devant la mairie.

Les préparatifs se dérouleront le 21 novembre 2015. RDV à la salle des fêtes à 14h00.

8/ Les Voeux du Maire auront lieu le 16 janvier 2016 à 17h30.

**FIN DE LA SEANCE A 22h15**

